

Compte rendu de la réunion des adhérents de l'Isère et de la Savoie du 23 janvier 2017 à la Maison de la Nature et de l'environnement de Grenoble

Résumé : 18 adhérent(e)s, dont 2 de la Savoie, ont participé à la réunion qui s'est tenue le 23 janvier 2017 à la Maison de la nature et de l'environnement. La présentation d'un diaporama a permis de dresser le bilan de la participation au salon Naturissima (30-11 au 4-12-2016) et de rappeler, à l'occasion d'événements récents, le rôle joué par les militants locaux, certaines de leurs initiatives ayant même eu des répercussions nationales voire internationales.

Le principal objectif de cette réunion était cependant la mise en place d'un « bureau local ». 4 adhérent(e)s avaient déclaré leur candidature avant la réunion et 3 autres l'ont présentée au cours de cette dernière. Les élus sont :

1. Paul DESGRANGES,
2. Paul GERARD,
3. Anne GERBER (responsable/coordinatrice),
4. Geneviève FILIPUTTI,
5. Patrick MARCIREAU,
6. Roselyne NICOLAS,
7. Philippe TRIOLLE

Une première action de relevés de préenseignes illégales a été fixée au jeudi 26 janvier sur proposition de Patrick Marcireau. De même a été évoquée l'organisation d'une opération « panneau illégal » (apposition de banderoles sur des préenseignes installées le long de plusieurs axes, dans le cadre des actions proposées et impulsées par le groupe de travail constitué au niveau national sur ce thème et sur le modèle de ce qui s'est fait en Ardèche).

La réunion s'est achevée autour d'un verre et de la galette des rois.

(Pour plus de détails concernant la réunion, voir ci-dessous)

La réunion commence par un tour de table au cours duquel chacun(e) se présente brièvement. Jacques Guyot, de Saint-Martin-de-Belleville (73) évoque les dossiers qu'il a adressés au siège ainsi que les résultats obtenus. Très récemment encore, il a réalisé et transmis à Josiane Delpiroux un nouveau dossier d'infractions.

Serge Napolitano, de Croslles, informe qu'un RLP est en cours d'élaboration dans sa commune et que lui-même et trois autres adhérents de Paysages de France ont participé à la réunion qui a été organisée par la mairie voici quelques jours (17 janvier 2017). Michèle Bajard, qui fait partie du groupe de travail récemment constitué au niveau national pour la relance téléphonique des adhérents qui ne seraient pas à jour de cotisation en juin 2017, signale qu'elle participera à l'organisation locale de cette opération.



I – Diaporama (points n° 1 et 2 de l'ordre du jour : bilan Naturissima et présentation des actions de l'association)

Bilan Naturissima (4 diapos) :

20 adhérents se sont relayés du 30 novembre au 4 décembre 2016 pour installer, tenir puis désinstaller le stand de Paysages de France. Aucune plage horaire n'a été laissée vacante et certaines d'entre elles ont même été animées par deux voire trois personnes. Le bilan, qui est donc extrêmement positif de ce point de vue, l'est également pour le reste. Pour la première fois le stand était payant (252 € !). Cependant, les « recettes » engendrées par les renouvellements

d'adhésion, les adhésions nouvelles et la vente de documents ont permis de couvrir cette dépense et de dégager un solde positif de 314 €.

Ce bilan a été l'occasion de rappeler l'enjeu que représente pour l'association le nombre d'adhérents, ce dernier étant notamment un critère déterminant pour le renouvellement, tous les cinq ans, de l'agrément dont bénéficie Paysages de France, agrément qui lui confère notamment, en vertu des articles L.141-1 et L.141-2 du code de l'environnement, une présomption de recevabilité de ses actions devant les tribunaux administratifs (71 victoires judiciaires remportées à ce jour par paysages de France). De même, cet agrément lui permet de se constituer partie civile devant le juge judiciaire : c'est uniquement grâce à cet agrément que, récemment encore, l'association a pu, après avoir porté plainte auprès du procureur de la République, se constituer partie civile devant le TGI de Saint-Gaudens (31) et obtenir gain de cause dans une affaire de circuit pour engins motorisés (automobiles, motos) réalisé sans autorisation.

Des initiatives locales aux répercussions nationales voire internationales !

La suite du diaporama rappelle le rôle joué par les adhérents locaux dans deux des événements qui ont marqué les années 2015 et 2016.



Le premier de cet événement est le démontage, au cours de l'année 2015 et à la suite de la décision du maire de Grenoble de ne pas renouveler le contrat qui liait la ville à l'afficheur JCDecaux, de la quasi-totalité des publicités sur mobilier urbain (autres que sur abris pour voyageur relevant d'un contrat intercommunal) et leur remplacement, chaque fois que possible, par un ou plusieurs arbres. Malgré les très grandes difficultés rencontrées pour prendre des photographies de ces démontages, l'association a réussi à en faire un certain nombre, dont certaines particulièrement parlantes, voire spectaculaires.

Or cet événement a été incontestablement « préparé » par les actions de l'association au cours des années précédentes et il est pour une bonne part le résultat de l'implication et de la détermination des membres de Paysages de France. Quant au slogan « *Pas de pub, des arbres !* », lancé par Paysages de France lors de ces opérations, il s'est bel et bien concrétisé dans les faits à cette occasion. Le diaporama a donc permis de projeter quelques-unes des photographies prises dans le cadre des opérations de recouvrement de panneaux organisées depuis 2011, à Grenoble, par l'association.



Le rôle joué par Paysages de France n'a d'ailleurs pas échappé aux médias nationaux, qui ont alors très largement relayé l'événement, et cela dès le premier article paru sur le sujet (Le Parisien /Aujourd'hui en France) et le premier JT de 20 H (Tf1). Le diaporama a été également l'occasion de rappeler que l'événement a même eu

des répercussions bien au-delà des frontières nationales : le rôle joué par Paysages de France a également été évoqué par Radio Canada, *La Vanguardia* (Espagne), *Le Soir* de Bruxelles, *La Tribune de Genève* ou encore la télévision nationale tchèque.



Enfin, 4 diapositives ont été consacrées à l'exposition « *Pas de pub, des arbres : je signe* », réalisée par Paysages de France et présentée le 27 septembre 2015 à la Bastille de Grenoble dans le cadre du 30^e anniversaire de la Maison de la Nature. Le maire de Grenoble avait alors consacré un long moment à la visite de cette exposition (diapositive n° 36).

➤ 9 février :

Emmanuel MACRON baisse les bras

Le ministre précise que le projet, soumis à consultation publique depuis le 15 janvier (sic) a fait « l'objet de réactions extrêmement fortes »

Le Monde

« Ces panneaux publicitaires, qui constituent une pollution visuelle majeure, étaient interdits dans les petites communes depuis les années 1980 », rappelle Pierre-Jean Delahousse, président de Paysages de France. »



Le second événement est la lutte acharnée conduite à l'initiative de Paysages de France, du mois d'août 2015 au début du mois de février 2016, contre un projet de décret concocté notamment par le lobby des afficheurs et soutenu activement par le ministre de l'Économie de l'époque, projet dont les effets auraient été dévastateurs si les principales des mesures qu'il comportait n'avaient pas été finalement retirées, le 9 février 2016, à la suite de la formidable mobilisation à laquelle les initiatives de Paysages de France, lancées dans toutes les directions, allaient aboutir. Or l'une des ces initiatives a été la réalisation par Paul Desgranges, adhérent de Grenoble et ingénieur en informatique, d'un outil permettant de visualiser sur des cartes les effets potentiels desdites mesures. C'est ainsi que, le 5 novembre 2015, des cartes étaient

présentées pour la première fois, à Paris, dans le cadre de la demande qu'avait faite à notre association la fédération des parcs naturels régionaux de France que lui soit présenté le décret en question (diapo. n° 40). Ces mêmes cartes allaient par la suite être reprises et diffusées par plusieurs médias régionaux et nationaux, dont, le 1^{er} février 2016, le JT de 20 H de France 2 (diapo. n° 42), veille du jour de la question orale posée par Michèle Bonneton, députée de l'Isère, au nom du groupe écologiste (diapo. n° 44).

L'écho donné aux actions de Paysages de France, dont le siège est à Grenoble, a d'ailleurs conduit récemment des étudiants de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) à solliciter, dans le cadre d'une étude intitulée « La publicité en ville, quels enjeux ? » une rencontre avec notre association. C'est ainsi que, le 12 novembre 2016, l'association présentait à 14 étudiants accompagnés de leur professeure, un « double » diaporama, le premier illustrant les principales actions lancées depuis sa création par l'association ainsi que les résultats les plus spectaculaires obtenus, le second présentant les travaux de Paul Desgranges (diapo n° 48). À noter que l'étude conduite par ces élèves-ingénieurs a fait l'objet d'une restitution à Paris le 12 janvier 2017.



Enfin, le 8 décembre 2016, Paul Desgranges était invité à présenter son travail à l'occasion du 4^e sommet mondial de l'OGP (Open Government Partnership) pour un gouvernement ouvert), accueilli en 2016 par la France. Son intervention, intitulée « **Exemple d'utilisation citoyenne et militante de l'OpenData** », qui s'est déroulée dans le cadre prestigieux du palais d'Iéna (siège du conseil économique social et environnemental), a donc donné un écho inattendu et quasiment inespéré au formidable « combat » associatif conduit à l'initiative de Paysages de France contre le projet précité de décret (diapo n° 51).

Le diaporama s'est achevé par la projection d'une dizaine de diapositives, dont plusieurs consacrées à l'emblématique « saga » de la « raquette Leclerc » d'Échirolles, rappelant que notre région a été, dès l'origine, un véritable « laboratoire militant » pour Paysages de France.

II - Mise en place d'un « bureau local » (point n° 3 de l'ordre du jour)

Sept personnes se sont donc présentées, soit avant la réunion soit au cours de cette dernière. À noter que Roselyne Nicolas, absente pour cas de force majeure, avait cependant informé qu'elle confirmait sa candidature.

Le problème de la « direction » du bureau local est alors abordé. Pierre-Jean Delahousse attire l'attention sur ce point important : l'expérience prouve en effet qu'une telle structure nécessite qu'il y ait au moins un(e) « responsable » ou un(e) « coordinateur/trice » qui prenne, en concertation avec les autres membres, les initiatives permettant d'en assurer le bon fonctionnement et l'efficacité. Anne GERBER, qui partage ce point de vue, se propose alors pour cette tâche, charge au bureau de préciser au besoin son fonctionnement à l'occasion de ses futures réunions.

Pierre-Jean Delahousse remercie celles et ceux dont l'engagement permet la constitution et l'animation du « bureau local ».

III - Préparation d'une ou plusieurs actions de terrain sur les préenseignes illégales (point n° 4 de l'ordre du jour)

Opérations « Panneau illégal »

Patrick Marcireau, signale qu'un groupe de travail s'est récemment constitué au niveau national pour organiser des opérations consistant à apposer un bandeau « panneau illégal » sur les préenseignes installées hors agglomération. En effet, depuis le 13 juillet 2015 et en application de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, la quasi-totalité de ces dispositifs, lesquels pullulent le long de certaines routes, est devenue illégale. Ce groupe de travail, auquel s'est notamment associé Claude Rouveyrol, correspondant local de Paysages de France en Ardèche, pourra bénéficier de l'expérience des membres de l'association dans ce département. En effet, au cours de ces dernières années, de nombreuses actions y ont été conduites contre celles des préenseignes qui étaient déjà illégale parce que « non dérogatoires » avant même les dispositions entrées en vigueur le 13 juillet 2015.

Patrick propose d'organiser une telle opération au printemps 2017. Paul Gérard demande quel secteur sera ciblé. Ce devrait être dans le Grésivaudan (partie Grenoble / Chambéry, des deux côtés de la vallée). D'autres axes pourront être choisis tant pour les opérations « panneau illégal » que pour des relevés d'infractions (D1075, jusqu'au col de la Croix-Haute en direction de Sisteron, N85, dite route « Napoléon », en direction de Gap, ou encore route Grenoble/Lyon). Pierre-Jean Delahousse signale que des relevés d'infractions ont été très récemment effectués dans le secteur de Monestiers-de-Clermont (D1075).

Relevés d'infractions

Patrick Marcireau explique les raisons pour lesquelles il convient de cibler prioritairement les préenseignes : hors agglomération, elles sont quasiment toutes illégales. En agglomération, il est d'autant plus difficile d'identifier les dispositifs irréguliers que la réglementation qui s'y applique est beaucoup plus complexe et que, dans les communes dotées d'un RLP, une réglementation locale s'ajoute à la réglementation nationale. Un tel choix permettra de réaliser rapidement les fiches qui seront ensuite, après vérification par le siège, envoyées notamment au préfet de l'Isère. La première opération de relevés est prévue le 26 janvier 2017.



La réunion s'achève vers 19 H 30, autour d'un verre et de la galette des rois...